



Genève, le 17 décembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT), de la Ville de Lancy et de l'Association des usagers des bains et piscines genevoises (UBPG)

Accord pour l'ouverture hivernale de la piscine de Marignac à Lancy

Dès l'hiver prochain, il sera possible de se baigner toute l'année à Lancy. En effet, le département du territoire a délivré début décembre l'autorisation pour les travaux d'adaptation du bassin extérieur de la piscine de Marignac visant à chauffer celle-ci en hiver, pour permettre aux usagers de pratiquer leur loisir en extérieur et en toute saison: une première à Genève! Cette infrastructure, devisée à 1,5 million de francs, sera alimentée par une énergie 100% renouvelable, complétée par un système innovant de couverture isolante. Les travaux sont planifiés au printemps 2019. Fruit d'une étroite collaboration entre l'Etat de Genève, la Ville de Lancy et l'Association des usagers des bains et piscines genevoises, ce succès démontre qu'il est possible d'améliorer le cadre de vie de la population dans un environnement durable et respectueux de l'environnement.

Dès l'année prochaine, les Genevoises et les Genevois pourront profiter d'une baignade hivernale à la piscine de Lancy. Cette réalisation souhaitée par la Ville de Lancy et plébiscitée par de nombreux amateurs de natation, concrétise une double volonté de l'Etat: premièrement, améliorer la qualité du cadre de vie en offrant des structures sportives et de loisirs de proximité accessibles à la population et, deuxièmement, développer des infrastructures urbaines durables.

Energie renouvelable et déperdition de chaleur minimisée.

Le bassin extérieur, chauffé à une température constante de 28 degrés durant la saison froide, sera raccordé au réseau de chauffage à distance "Pallettes". Celui-ci, alimenté par un chauffage au bois, offre une énergie 100% renouvelable. "Développer l'accès à l'eau fait partie intégrante du mieux-vivre, c'est pour cela que le Conseil d'Etat s'engage dans la construction de structures performantes et respectueuses de l'environnement", assure M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du département du territoire (DT). A terme, le projet pourrait être intégré au futur réseau alimenté grâce à l'énergie géothermique.

Les travaux, dont l'autorisation a été délivrée début décembre, débuteront au printemps prochain pour s'achever dans le courant du mois de mai 2019. Le système consiste en une couche isolante de protection, qui reste au fond du bassin durant la journée, puis remonte à la surface lors de la fermeture de la piscine pour éviter le refroidissement de l'eau. Financé par la Ville de Lancy, le chantier est devisé à 1,5 million de francs. L'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève participeront également au financement du projet. "Les soutiens à ce projet sont unanimes et nombreux: le canton pour la coordination des

procédures, l'ACG pour l'investissement, la Ville de Genève en terme de fonctionnement, en contrepartie de la mise à disposition de lignes de natation pour leurs clubs, l'Association des usagers des bains et piscine genevoises, sans oublier le franc soutien de notre Conseil municipal. Ce sont autant de preuves d'une collaboration exemplaire suscitée par un projet responsable d'un point de vue patrimonial et environnemental", se félicite M. Frédéric Renevey, maire de Lancy.

Pour les amateurs de nage en plein air, cette annonce est accueillie avec enthousiasme. "C'est Noël avant l'heure ! Nous pourrons ainsi profiter de la piscine de Marignac l'hiver dans une ambiance entre le froid extérieur et le chaud de la piscine. Nager à l'extérieur toute l'année en bassin est connu et pratiqué dans d'autres régions, mais ce sera la première fois à Genève", confirme M. Gérard Jolimay, président de l'Association des usagers des bains et piscines genevoises (UBPG).

Pour toute information complémentaire :

Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, DT, T. +41 076 313 01 25.